

FICHE SIGNALÉTIQUE

COLLECTIVITE

NOM : _____

Tel : _____ Contact : _____

Courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'AGENT

Mr Mme **PATRONYME** : _____

NOM D'USAGE : _____

PRENOM (S) : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

L'agent est affilié à : CNRACL depuis le _____

Cat : A B C Filière : _____ Grade : _____

Temps de travail : _____ Date de titularisation : _____

Service : _____

Emploi : _____

SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION EN CHARGE DU DOSSIER DE L'AGENT

NOM / PRENOM du médecin : _____

Adresse : _____

Tel : _____ Courriel : _____

NATURE DE LA SAISINE (cocher la ou les cases concernées)

- Imputabilité au service d'un accident de service, non reconnu par la collectivité ;
- Imputabilité au service d'un accident de trajet, non reconnu par la collectivité ;
- Imputabilité au service d'une maladie survenue dans l'exercice des fonctions, non reconnu par la collectivité ;

- Imputabilité au service d'un acte de dévouement dans un intérêt public ;
- Imputabilité d'un congé de longue durée suite à une affection contractée en service, non reconnu par la collectivité ;
- Imputabilité des rechutes d'accident ou de maladie survenue dans l'exercice des fonctions non reconnu par la collectivité ;
- Consolidation de la blessure, de l'état de santé suite à un accident ou une maladie survenue dans l'exercice des fonctions ;
- Octroi et renouvellement du temps partiel thérapeutique après accident de service ou maladie professionnelle ;
- Prolongation d'arrêt de travail pour tout arrêt supérieur à 1 an suite à un accident ou une maladie imputable au service ;
- Aptitude, inaptitude, reclassement professionnel suite à un accident ou une maladie survenue en service ;
- Attribution de l'allocation temporaire d'invalidité (ATI) ;
- Attribution de l'allocation d'invalidité temporaire (AIT) ;
- Prise en charge des arrêts de travail et des frais médicaux liés à un accident ou d'une maladie survenue dans l'exercice des fonctions ;
- Prise en charge des frais de cure thermale liés à un accident ou une maladie survenue dans l'exercice des fonctions ;
- Octroi de la disponibilité d'office pour maladie après un congé de longue durée pour affection contractée en service ;
- Octroi de la dernière période de disponibilité d'office pour maladie accordée par le comité médical ;
- Mise à la retraite pour invalidité des fonctionnaires affiliés à la CNRACL ;
- Autres cas :
 -
 -
 -
 -
 -
 -
 -
 -
 -
 -